

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

ANIMAUX

Les petits animaux (calmes) sont tolérés. Les litières sont évacuées le plus rapidement possible ;
Les chiens doivent être tenus en laisse dans les communs ;
Ne pas nourrir les pigeons sur les balcons et terrasses.
Les chiens sont interdits dans les jardins et garages

ASCENSEUR

Il est interdit d'emménager ou de déménager, par l'ascenseur
Eviter les surcharges * prévenir le syndic en cas de panne.

BALCON * FENETRES

Le séchage du linge est interdit * les bacs à fleurs et pots sont parfaitement amarrés ;
Les poubelles ne peuvent être entreposées sur les balcons ;
Ne pas secouer vos linges sur les étages inférieurs.

BRUITS

Baisser la tonalité de vos appareils entre 22 h 00 et 07 h 00 ;
Placer des feutres sous votre mobilier * éviter de marcher avec des souliers bruyants ;
Ne pas exécuter des travaux (forage - clouage) du samedi midi jusqu'au lundi 07h.

ELECTRICITE

Ne pas multiplier les raccordements sur une seule prise ;
Ne pas trafiquer les disjoncteurs.

EMMENAGEMENT ET DEMENAGEMENT

Tout le mobilier doit passer par les fenêtres extérieures ;
Prévenir le syndic lors d'un changement de résidant.
Le transport de mobilier est interdit par l'ascenseur et par la cage d'escaliers.

GAZ

Contrôler périodiquement toutes les canalisations apparentes. Eviter les raccords souples et poreux
Créer une bonne ventilation des locaux munis d'appareils raccordés au gaz.

PARKING

Aucun véhicule ne peut être abandonné dans le parking.
Une voiture sans plaque minéralogique sera (dans les 10 jours) déclarée à la gendarmerie.

PLOMBERIE

Contrôler le bon fonctionnement des appareils ;
Ne pas jeter les déchets ménagers dans les appareils sanitaires ;
Eviter les eaux savonneuses - colmatage des égouts.

PORTES COMMUNAUTAIRES

S'assurer de la fermeture des portes extérieures ;
Laisser agir librement les ferme-portes ;
Eviter de faire claquer les portes ;
Assurez-vous de l'identité de votre interlocuteur avant d'ouvrir la porte d'entrée du hall.

POUBELLES

Les déchets ménagers sont triés et enfermés dans des sacs.
Ne pas entreposer les sacs dans les couloirs, sur les balcons et sur les paliers
Veillez à respecter, les dates et les normes administratives concernant le triage des ordures ménagères.

Les sacs poubelles sont déposés dans l'endroit prévu à cet effet

Les sacs sont transportés, par les résidents eux même, sur le trottoir, le jour du passage des éboueurs

MERCI DE NE PAS FUMER DANS LES COMMUNS ET L'ASCENSEUR. Bureau PH COLLIN, syndic